

COMMUNIQUE DE PRESSE

14 mai 2020

Dans le cadre du Plan Tourisme annoncé ce jour par le Premier ministre lors du comité interministériel, Bpifrance et la Banque des Territoires mobiliseront une enveloppe globale de 3,6 milliards d'euros d'ici à 2023 en solutions de financement, d'investissement et d'accompagnement, à destination des professionnels du secteur.

Paris – le 14 mai 2020. Bpifrance et la Banque des Territoires contribuent au plan de relance gouvernemental à hauteur de 3,6 Md€ en prêts, fonds propres et quasi-fonds propres, et actions d'accompagnement pour que les entreprises du Tourisme puissent rebondir dans un environnement bouleversé. Les actions de Bpifrance et de la Banque des Territoires se déploient en complémentarité de leurs métiers. Bpifrance est le point d'entrée opérationnel des entreprises et la Banque des Territoires celui des collectivités locales, des foncières et des sociétés d'économie mixte. Ce plan a vocation à toucher près de 11 500 acteurs du secteur. Pour simplifier l'accès aux différents dispositifs de l'Etat, de Bpifrance et de la Banque des Territoires, un guichet unique numérique www.plan-tourisme.fr est mis en place. Il renverra également vers les sites des Régions qui ont mis en place un fonds résilience et des prêts Rebonds.

Les professionnels du tourisme et des loisirs ont été parmi les plus touchés par la crise actuelle. Les pouvoirs publics ont rapidement pris des mesures d'urgence pour sauvegarder la trésorerie des acteurs. Les entreprises du secteur ont ainsi sollicité le Prêt garanti par l'Etat (PGE) à hauteur de 10% du montant total sollicité par l'ensemble des secteurs. 6,5 Md€ de PGE ont donc été pré-accordés à 65 000 entreprises du Tourisme. Ces montants devraient atteindre 10 Md€ au 31 décembre 2020.

« Le plan ambitieux de 3,6 milliards d'euros du groupe Caisse des Dépôts a été conçu dans le but d'aider les acteurs du tourisme à traverser la crise et à amorcer la reprise plus rapidement et plus solidement. En mettant à leur disposition des fonds destinés à réduire l'impact financier de la crise sur leurs ressources, à soutenir leurs nouveaux investissements et à réorienter ces derniers vers des équipements plus digitaux et plus durables, nous contribuons à donner aux acteurs du secteur les moyens d'évoluer pour que la France devienne une référence en matière de tourisme responsable, innovant et participatif. Avec l'effet de levier attendu, notre plan de 3,6 milliards devrait permettre au final d'injecter 15 milliards d'euros dans le secteur du tourisme. » indique Olivier Sichel, directeur général adjoint du groupe Caisse des Dépôts et directeur de la Banque des Territoires.

Concernant les actions en financement, investissement et accompagnement déployées par Bpifrance

Pour Nicolas Dufourcq, Directeur-général de Bpifrance : *« Bpifrance, acteur historique du financement des entreprises du Tourisme s'est mobilisé pour les entrepreneurs du secteur dès le début de la crise du Covid-19 avec l'activation de mesures d'urgence dès le 13 mars. L'ensemble des collaborateurs de Bpifrance continuera de déployer toute leur énergie pour soutenir ces entreprises essentielles à l'activité des territoires. Notre connaissance fine des entreprises du secteur nous permet d'identifier que cette crise sera un accélérateur de transformations profondes déjà initiées, notamment en matière environnementale, digitale et de ressources humaines. Cette accélération des transformations va requérir des investissements en équipements, en technologies et en formation des équipes. Le prêt tourisme, porté de 100 millions à 1 milliard d'euros, conjugué au plan d'investissement porté de 100 à 500 M€, ainsi qu'à l'objectif d'accompagnement massif des chefs d'entreprise du secteur permettront d'y répondre »*

1. Bpifrance porte la capacité totale du prêt Tourisme à 1 Md€ et augmente son montant maximum à 2 M€.

Le Prêt Tourisme s'adresse à l'ensemble des TPE, PME et ETI françaises exerçant leur activité depuis plus de trois ans et contribuant à l'attractivité touristique de tous les territoires de métropole et d'Outre-mer. Il couvre les activités touristiques sous toutes leurs formes, notamment l'hébergement, la restauration, la remise en forme, le voyage, les transports touristiques, l'organisation d'événements professionnels et sportifs, la culture, les loisirs, ainsi que le tourisme social, etc...

Le Prêt Tourisme finance tout autant l'extension, la modernisation, la mise aux normes et la transformation notamment numérique des activités traditionnelles du secteur, que l'émergence d'activités nouvelles, favorisant notamment le tourisme écoresponsable. Dans le contexte actuel il permet aussi de soutenir les besoins en trésorerie des entreprises du secteur.

D'un montant compris entre 50 000 euros et 2 millions d'euros, sur une durée de 10 ans maximum, le Prêt Tourisme bénéficie d'un différé de remboursement en capital de 6 à 24 mois, en fonction de la maturité du projet, et d'un taux privilégié grâce à la garantie apportée par la Banque des Territoires. Ce prêt, distribué par Bpifrance, n'est assorti d'aucune garantie sur les actifs de l'entreprise, ni caution personnelle du dirigeant, grâce à l'intervention de la Caisse des Dépôts qui augmente de 150 M€ le fonds de garantie. Il intervient en co-financement d'un crédit bancaire ou participatif ou d'une levée de fonds d'un montant au moins équivalent concernant les projets de développement, sans obligation de complément pour un financement de trésorerie.

2. 400 M€ de report de 12 mois des échéances de prêts accordés par Bpifrance aux entreprises du secteur

Dès le 16 mars, Bpifrance a suspendu le paiement des échéances de prêts accordés à ses clients, pour une durée de 6 mois. Pour ses clients du secteur du Tourisme, ce report est porté à 12 mois, ce qui représente un montant de 400 M€.

3. 500 M€ d'euros seront investis par Bpifrance en fonds propres et quasi-fonds propres dans les entreprises du secteur

Fort de son expérience en capital-développement dans le secteur du tourisme, avec notamment 74 entreprises touristiques actuellement en portefeuille, Bpifrance amplifiera significativement ses actions de fonds propres et quasi-fonds propres en faveur des acteurs de la filière ayant connu un arrêt brutal de leur activité dans le cadre de la crise du Covid-19.

Bpifrance interviendra **auprès des exploitants touristiques** pour consolider les fonds propres des acteurs afin de relancer l'offre, assurer le rebond et la continuité des investissements, en vue de contribuer à la consolidation du secteur et à l'émergence de champions nationaux et d'acteurs français de taille critique.

Ce plan, qui vise un déploiement rapide, comporte 3 axes :

- **Création du fonds France Investissement Tourisme 2 (FIT 2) doté de 240 M€** : avec des tickets d'investissements généralement compris entre 0,4 M€ et 7 M€, FIT 2 vise à soutenir les PME et petites ETI fragilisées par une situation conjoncturelle mais dont les fondamentaux restent pérennes sur le long terme. Doté de 240 M€, il ambitionne d'accompagner près de 150 exploitants touristiques en fonds propres et quasi-fonds propres. Au-delà de l'apport économique envisagé, le souhait de FIT 2 est d'attirer des co-investisseurs sur ce segment afin de créer un effet d'entraînement et de redonner confiance à l'écosystème.
- **Création du Fonds Aide Soutien Tourisme (FAST) doté de 80 M€** : ce fonds, en partenariat avec les Régions, sera dédié aux petites structures dès 0,5 M€ de chiffre d'affaires. FAST sera doté de 80 M€ et aura vocation à accompagner les exploitants touristiques (hôteliers, restaurateurs, exploitants de parcs de loisirs, voyagistes, croisiéristes, etc.). Ce Fonds ambitionne d'accompagner plus de 300

exploitants avec des tickets d'investissements compris entre 50 K€ et 400 K€. Ces investissements, déployés régionalement, prendront la forme d'Obligations Convertibles sur une durée longue.

- **Déblocage d'une poche de 150 M€** en vue d'accompagner les ETI et les grandes entreprises stratégiques du secteur.

Ce plan répond également au besoin d'accompagnement pour faire face aux différents enjeux de transformation du secteur, dont le processus va être accéléré par la crise actuelle :

- **Enjeu environnemental** : accompagnement du tourisme vert, mise en valeur du tourisme local et de proximité, animation de la chaîne de valeur d'un même écosystème ;
- **Enjeu de la digitalisation** : optimisation et automatisation de la gestion d'entreprise, recherche constante d'innovation, personnalisation de l'expérience client ;
- **Enjeux en matière de Ressources Humaines** : promotion de la formation du personnel, accompagnement du changement grâce à l'utilisation d'outils SIRH.

4. 1500 chefs d'entreprises bénéficieront d'un accompagnement spécifique par Bpifrance s'appuyant sur du conseil, de la formation et des programmes d'accélération

Bpifrance accompagnera massivement les entrepreneurs du Tourisme via du conseil et de la formation afin de sécuriser leur reprise et d'adapter leur modèle économique au contexte post-crise. S'appuyant sur les compétences et les expertises sectorielles des équipes Conseil et Formation de Bpifrance, trois approches seront déployées :

- Un accompagnement pour toutes les entreprises de la filière à travers une offre de formation à distance gratuite. Cet accompagnement proposera un autodiagnostic en ligne, un parcours e-formation ainsi que des webinaires permettant aux dirigeants du secteur d'échanger avec des experts sur les enjeux de la filière.
- 400 missions de conseil « 360 Rebond Tourisme » à destination des entreprises qui réalisaient entre 2M€ et 50M€ de chiffres d'affaires avant la crise. Au cours de ces missions, des experts accompagneront les dirigeants pour analyser les points critiques de la reprise d'activité, notamment le suivi de la trésorerie, les enjeux de capital humain, la sécurisation d'activité avec les nouvelles normes sanitaires, l'approche client, etc. En complément, un plan de reprise à moyen terme sera établi afin d'adapter la stratégie à un marché largement bouleversé. Ces missions seront complétées par des sessions collectives de formation.
- L'accompagnement intensif d'une centaine d'entreprises du Tourisme qui réalisaient entre 2 M€ et 20 M€ de chiffres d'affaire avant la crise au travers d'accélérateurs dédiés. Les dirigeants et leur comité de direction s'engageront dans un parcours individuel et collectif associant conseil et formation. Les entreprises participantes réorienteront leur stratégie en s'adaptant aux nouveaux enjeux intégrant les enjeux sanitaires comme de durabilité.

Concernant les actions portées par la Banque des Territoires :

La Banque des Territoires mobilise 1,7 milliard d'euros en action de trésorerie, en fonds propres et en dette afin d'accompagner l'évolution et le renforcement de la filière touristique d'ici à l'accueil des Jeux Olympiques en 2024 et de la Coupe du monde de Rugby en 2023 :

1. Une enveloppe de 800 M€ en fonds propres pour soutenir le secteur avec une dimension durable et numérique forte

a. La doctrine d'investissement de la Banque des Territoires

La Banque des Territoires apporte un soutien aux opérateurs exploitants du Tourisme (collectivités locales, sociétés d'économie mixte, foncières) à travers l'immobilier et les infrastructures touristiques. Elle intervient en fonds propres et quasi-fonds propres pour la création de sociétés immobilières, projet par projet ou dédiées à un opérateur pour la réalisation de plusieurs opérations. Ses interventions portent sur la rénovation ou la création d'hébergements de toutes natures : hôtel, résidence de tourisme, villages de vacances, auberges de jeunesse, hôtellerie de plein air. Elle agit à travers tous les positionnements, moyen à haut de gamme, et toutes les destinations : mer, montagne, littoral, rural, urbain, outre-mer. Elle intervient aussi sur les équipements centres thermaux, palais des congrès et parcs d'exposition, ports de plaisance, équipements sportifs, monuments historiques et sites culturels. **La Banque des Territoires intervient en investissement afin d'accompagner l'évolution des modèles économiques et d'assurer les réinvestissements de maintien et de développement.**

b. Accompagner l'évolution du modèle d'affaires du secteur afin de faire de la France une référence en matière de destination durable et d'accompagner sa mue numérique

Les actions de la Banque des Territoires seront majoritairement assorties de conditions visant à renforcer l'engagement vers un développement durable et une plus grande intégration du numérique afin de contribuer à renforcer la compétitivité de la filière. Les réalisations immobilières ainsi que les exploitations touristiques devront intégrer une signature environnementale ambitieuse. En outre, des exigences en termes de niveau d'équipement numérique des opérateurs exploitants seront déterminées, afin de s'assurer de la visibilité et de l'accessibilité de leur offre, permettant de conforter leur pérennité. La Banque des Territoires investit aussi dans des acteurs numériques qui contribuent au développement touristique des territoires français.

Dans ce contexte, la Banque des Territoires annonce la création de **cinq lignes d'investissement en fonds propres destinées à couvrir l'ensemble du secteur** :

- 1. Une ligne rebond de 100 M€** dédiée au soutien des acteurs touristiques ayant un caractère territorial, public ou fruit d'une relation historique. Il s'agit de préserver et de renforcer rapidement la capacité d'investissement des acteurs de la filière (acteurs de l'hébergement touristique, exploitants d'équipements ouverts au public...). Ces fonds seront utilisés en soutien pour les investissements immobiliers ou d'infrastructures structurants (montée en gamme immobilière, rénovation de structures...). Tickets allant jusqu'à 5M€.
- 2. Une ligne de 100 M€ destinée au soutien des acteurs régionaux du tourisme et des loisirs, pour soutenir le développement de leurs projets.** Elle s'adresse aux opérateurs ayant un site d'exploitation ou ne visant qu'un déploiement à l'échelle régionale (hébergeurs touristiques, équipements de loisirs ou de visite culturelle, centre de vacances...). Elle permettra l'injection de fonds propres dans des structures immobilières, d'infrastructures touristiques. Tickets allant jusqu'à 2M€.

Cette ligne pourra être abondée, le cas échéant par les collectivités locales, selon 4 modalités :

- **A travers la constitution d'un fonds commun, tels que les fonds régionaux de résistance pour les TPE.**
- **En direct en tant que co-investisseur dans le soutien de projets immobiliers et d'infrastructures.**
- **En intervention dans une société d'économie mixte.**
- **En tant que co-investisseur dans des foncières.**

3. **Une ligne de 150 M€ dédiée aux acteurs du tourisme social (villages de vacances, hôtellerie de plein air, équipements sportifs...).** Elle portera le Fonds existant TSI (tourisme social investissement), doté actuellement de 75 M€, à 225 M€. Le Fonds prolongera ses interventions actuelles consacrées à la rénovation immobilière des acteurs du secteur, par des apports en fonds propres aux entreprises associatives, par définition sans actionnaire. Tickets à définir en fonction des besoins
 4. **Une ligne de 300 M€ consacrée au renforcement des filières thermalisme, montagne et ports de plaisance.** Cette ligne visera à faire émerger de nouveaux modèles d'affaires, s'appuyant sur la mutualisation des équipements existants et leur modernisation, à l'image de la Compagnie des Pyrénées et en pleine association avec les acteurs publics et privés des filières. Tickets de 2 M€ à 15 M€
 5. **Une ligne de 150 M€ engagée pour favoriser l'émergence d'acteurs de taille intermédiaire dans la filière du tourisme.** Elle se traduira par l'accompagnement en fonds propres d'entreprises leaders en croissance par des investissements d'infrastructures touristiques et le d'investissements mixtes exploitation-immobilier. **L'objectif est d'encourager l'émergence d'acteurs capables de mener simultanément plusieurs projets de développement.** Tickets supérieurs à 10 M€
2. **Une enveloppe de 700 M€ de dette à très long terme pour accompagner le repositionnement de l'offre, en complément des interventions en fonds propres**

Secteur très capitalistique, le Tourisme a besoin d'amortir sur une longue durée ses investissements afin d'assurer l'équilibre des exploitations. La Banque des Territoires agira en complément des acteurs bancaires traditionnels sur des projets structurants (rénovation de stations de montagne littorales et thermale, montée en gamme à une grande échelle de l'immobilier touristique...)

- a. **Par la mobilisation de 500 M€ de prêts directs** pour des lignes à très long terme en appoint des tranches commerciales en prêts « directs » ;
- b. **Par l'utilisation de « prêts fléchés » ou de garanties à destination des banques** pour fournir une dette longue sur les investissements tourisme 200 M€ ;

3. **Appui aux territoires : définir des stratégies de destination durables, en lien avec les Territoires**

Cet appui se traduira par le déploiement de 21 M€ de crédits d'ingénierie supplémentaires, notamment à travers le renforcement de l'ingénierie Banque des Territoires, en lien avec les collectivités et France Tourisme ingénierie, l'outil animé par Atout France.

4. **La Banque des Territoires va constituer une plateforme de valorisation de l'offre touristique française au premier semestre 2021.**

Olivier Sichel, Directeur de la Banque des Territoires est chargé, en lien avec la Direction Générale des Entreprises, la Direction interministérielle du numérique et Atout France d'une mission de préfiguration sur le volet données numériques du plan de relance du Gouvernement pour le secteur du tourisme. Il aura notamment pour mission de constituer une plateforme TourismeHub de valorisation des données relatives à l'offre touristique française dans son acceptation la plus large.

Cette plateforme aura pour objectif de renforcer :



- la mise à disposition et la valorisation des données touristiques Françaises,
- la valeur ajoutée dégagée par le secteur
- l'innovation des entreprises françaises innovantes du secteur, du patrimoine naturel, culturel, sportif et artistique de notre pays.

Elle visera à accompagner le positionnement de la France comme la destination de référence mondiale du tourisme durable. Elle pourra constituer un outil de souveraineté numérique et contribuer à préserver l'essentiel de la valeur ajoutée économique en France en renforçant l'autonomie des acteurs français vis-à-vis des grands opérateurs de plateforme digitale étrangers.

5. Une enveloppe 170 M€ de report de 3 à 6 mois des échéances de loyer accordés aux entreprises de son portefeuille

Dès le 16 mars, la Banque des Territoires a débloqué une enveloppe permettant le report des échéances de loyer, décidé au cas par cas, dans ses participations, au sein d'entreprises immobilières du secteur du tourisme pour une durée allant jusqu'à 6 mois.

6. Une enveloppe de 93 M€, permettant de déployer un soutien en trésorerie auprès des TPE pour un montant de 230 M€, à travers la mise en place de fonds d'urgence régionaux dits « résilience », en lien avec les Régions et les collectivités locales.

Dès la fin du mois de mars, la Banque des Territoires a mis en place, avec plusieurs Régions, des fonds résilience, destinées à permettre des avances remboursables aux TPE sans intérêts.

Contacts presse :

Bpifrance

Anne-Sophie de Faucigny
Tél : 01 41 79 95 10
Mail : as.defaucigny@bpifrance.fr

Nathalie Police
Tél : 01 41 79 95 26
Mail : nathalie.police@bpifrance.fr

Banque des Territoires – Groupe Caisse des Dépôts

Marie-Caroline Cardi
Tél : 06 38 53 97 67
Mail : marie-caroline.cardi@caissedesdepots.fr

A propos de Bpifrance

Bpifrance finance les entreprises – à chaque étape de leur développement – en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance les accompagne dans leurs projets d'innovation et à l'international. Bpifrance assure aussi leur activité export à travers une large gamme de produits. Conseil, université, mise en réseau et programme d'accélération à destination des startups, des PME et des ETI font également partie de l'offre proposée aux entrepreneurs.

Grâce à Bpifrance et ses 50 implantations régionales, les entrepreneurs bénéficient d'un interlocuteur proche, unique et efficace pour les accompagner à faire face à leurs défis.

Plus d'information sur : www.Bpifrance.fr – Suivez-nous sur Twitter : @Bpifrance - @BpifrancePresse

A propos de la Banque des Territoires

Créée en 2018, la Banque des Territoires est un des cinq métiers de la Caisse des Dépôts. Elle rassemble dans une même structure les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée client unique, elle propose des solutions sur mesure de conseil et de financement en prêts et en investissement pour répondre aux besoins des collectivités locales, des organismes de logement social, des entreprises publiques locales et des professions juridiques. Elle s'adresse à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, avec l'ambition de lutter contre les inégalités sociales et les fractures territoriales. La Banque des Territoires est déployée dans les 16 directions régionales et les 35 implantations territoriales de la Caisse des Dépôts afin d'être mieux identifiée auprès de ses clients et au plus près d'eux.

Pour des territoires plus attractifs, inclusifs, durables et connectés.

www.banquedesterritoires.fr  @BanqueDesTerr